



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Volailles

Question écrite n° 109

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la nécessité d'abaisser les coûts de production pour l'élevage des poulets en France. En effet, notre pays a un retard énorme d'investissement en ce domaine, car plus de 30 p 100 des bâtiments pour poules pondeuses ont été construits avant 1970 et plus de 60 p 100 l'ont été avant 1975. Si cette situation perdurait, notre agriculture ne pourrait soutenir la concurrence étrangère, notamment celle des Américains dont le gouvernement a récemment accordé des aides financières très importantes aux exportateurs afin que ces derniers puissent vendre des poulets en Égypte, Irak et Extrême-Orient à des prix défiant toute concurrence. Aussi il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour pallier cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Par le règlement CEE no 797-85 du conseil du 12 mars 1985 concernant l'amélioration de l'efficacité des structures agricoles, la Communauté économique européenne a affirmé sa volonté de ne pas donner d'aides aux investissements en matière d'élevage de poulets et de poules pondeuses. Cependant, la CEE a mis en place une politique volontaire de soutien aux exportations d'œufs et de volailles afin de résister au programme Bicep américain. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement américain aide ses exportations d'œufs et de volailles, notamment sur le Moyen-Orient. Ainsi en 1986, 39 596 tonnes de volailles américaines ont bénéficié d'un bonus à l'exportation en direction des pays du golfe Arabique ; en 1987, ce sont 85 182 tonnes qui en ont bénéficié. Face à cette situation préoccupante, la délégation française a demandé et obtenu de la Commission des communautés européennes au cours du comité de gestion du 15 mars 1988 une nouvelle augmentation des restitutions de 10 ECU pour les exportations à destination de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de l'Irak et des pays du Golfe, soit une augmentation de plus de 25 p 100, ainsi qu'une extension des restitutions différenciées pour les exportations à destination de Singapour.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2103